

**Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires
CNADA**

174, rue de l'Université

75007 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2016

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le trente septembre deux mille seize, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires-CNADA-, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier national. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes faisant ressortir des fonds associatifs de 33 808,91 € y compris l'excédent de l'exercice s'élevant à 5 876,06 €.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

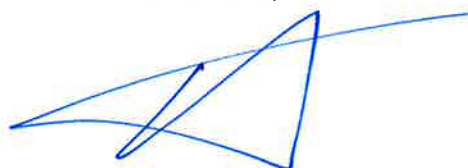
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité établi par le trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 21 mars 2017



MBM CONSEIL

Commissaire aux comptes

Jean-Michel MALAIZÉ

CNADA
BILAN AU 30/09/2016

	ACTIF			PASSIF	
	EXERCICE N clos au 30/09/2016		EXERCICE N-1 au 30/09/2015	EXERCICE N clos au 30/09/16	EXERCICE N-1 clos au 30/09/15
	BRUT	Amort., Provis.	NET	NET	NET
IMMOBILISATIONS	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL IMMOBILISATIONS	- €	- €	- €	33 808,91 €	27 932,85 €
CREANCES					
Usagers et comptes rattachés	- €	- €	- €		
Autres créances	- €	- €	- €		
TOTAL CREANCES	- €	- €	- €	- €	- €
DISPONIBILITES					
Livret A	20 220,99 €	- €	20 220,99 €		
Disponibilités	13 587,92 €	- €	13 587,92 €		
TOTAL DISPONIBILITES	33 808,91 €	- €	33 808,91 €	- €	- €
Charges constatées d'avance	- €	- €	- €		
TOTAL	33 808,91 €	- €	33 808,91 €	33 808,91 €	27 932,85 €
Autres réserves				- €	- €
Report à nouveau				27 932,85 €	10 566,27 €
Excédent de l'exercice				5 876,06 €	17 366,58 €
FONDS ASSOCIATIF				33 808,91 €	27 932,85 €
DETTES					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				- €	- €
Autres dettes				- €	- €
TOTAL DETTES				- €	- €
Produits constatés d'avance				- €	- €
TOTAL				33 808,91 €	27 932,85 €

CNADA
COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2016

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
		clos au 30/09/16	clos au 30/09/15
PRODUITS D'EXPLOITATION	Prestations de services	4 535,00 €	8 200,00 €
	Cotisations	1 620,00 €	60,00 €
	Autres Produits	1 845,00 €	2 272,00 €
	Subvention ADDSA	12 000,00 €	24 000,00 €
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	20 000,00 €	34 532,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats d'études et prestations de services	2 268,00 €	7 097,40 €
	Fournitures administratives	696,20 €	59,00 €
	Autres fournitures	27,60 €	1 926,68 €
	Locations	1 800,00 €	2 688,00 €
	Honoraires	1 200,00 €	- €
	Déplacements, missions et réceptions	4 812,16 €	3 782,10 €
	Autres services extérieurs	598,55 €	45,00 €
	Dons	400,00 €	500,00 €
	Autres charges	2 481,00 €	1 184,75 €
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	14 283,51 €	17 282,93 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		5 716,49 €	17 249,07 €
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés	161,21 €	117,51 €
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	161,21 €	117,51 €
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées	1,64 €	- €
	TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	1,64 €	- €
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		159,57 €	117,51 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opération de gestion		
	Produits exceptionnels sur opération en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	- €	- €
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	- €	- €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opération en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	- €	- €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		- €	- €
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		20 161,21 €	34 649,51 €
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII)		14 285,15 €	17 282,93 €
BENEFICE OU PERTE (total produits - total charges)		5 876,06 €	17 366,58 €

Syndicat CNADA

ANNEXE

Au bilan et avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, le total est de 33 808,91 euros, et au compte de résultat de l'exercice, un résultat de 5.876,06 euros est dégagé.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Aucun fait particulier n'est à signaler

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés le 30 septembre 2016, sont présentés selon les règles fixées par le nouveau plan comptable général et le CRC 99-01. Ils sont établis selon les prescriptions légales et réglementaires, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Le Syndicat ne possède aucun bien immobilisé.

Créances et dettes

Le Syndicat ne détient aucune créance et n'a aucune dette.